

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
16	26	19

Absents excusés : Mme Aline MERIAU à M. Frédéric MURA, Mme Mariline BOUCLET à Mme BLANLUET Magali, M. Yann BOUGUENNEC à M. Bruno GODET.

Absents excusés : M. Fabrice PELLETIER, M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, M. Jean-Philippe LECOINTE, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, Mme Anab LEFFRAY, M. Pierre HABERT

Date de la convocation

8 décembre 2023

Date d'affichage

8 décembre 2023

A été nommée secrétaire : Mme Aurore YANG

Objet de la délibération

2 – Aménagement de l'espace
et urbanisme

2.1.6 – Aménagement réseaux
énergie

La Préfecture du Loiret a transmis à la Commune de FAY-AUX-LOGES le dossier sur le projet de création d'un parc photovoltaïque associé à une coactivité agricole par la société Urba 269 sur le territoire de la Commune de Vitry-aux-Loges. Au regard des incidences environnementales, les collectivités territoriales limitrophes sont consultées pour donner leur avis sur ce projet.

2023-095- Avis sur l'enquête
publique sur le projet de
création d'un parc photovol-
taïque à Vitry-aux-Loges.

Les terrains concernés par le projet final sont séparés en 3 emprises d'une surface clôturée de 50, 1 ha sur une surface totale de 94,5 ha.

- « Emprise nord » d'une superficie de 37 ha
- « Emprise est » d'une superficie de 10 ha
- « Emprise est » d'une superficie de 3 ha

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

La production électrique de l'installation sera continuellement transférée dans sa totalité sur le réseau public de distribution d'électricité.

et publication ou notification

17/12/2023

Le projet sera constitué de :

- 2 postes de livraison qui assureront la jonction entre le réseau d'ENEDIS et les protections de découplage d'une surface de 13 m².
- 9 postes de transformation décentralisés d'une superficie unitaire de 15.9 m².
- 1 local de maintenance de 14 m².
- 1 onduleur qui transforme le courant continu en courant alternatif utilisé sur le réseau français

- 1 transformateur qui a pour rôle d'élever la tension du courant pour limiter les pertes lors de son transport jusqu'au point d'injection au réseau électrique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-ÉMET un avis favorable sur le projet de création du parc photovoltaïque par la société Urba 269 à Vitry-aux-Loges.

La secrétaire de séance
Aurore YANG



Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA

